

MALAISIE

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte anglais fait foi)

MALAISIE - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
I. ENGAGEMENTS HORIZONTALS TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE SAUF INDICATION CONTRAIRE	<p>3) <u>Acquisition, fusions et absorptions</u></p> <p>L'acquisition d'actifs ou de participations dans des sociétés ou entreprises malaisiennes, comme les fusions ou absorptions doivent être approuvées, y compris:</p> <p>a) l'acquisition par une même personne étrangère ou un groupe d'associés étrangers de 15 pour cent ou plus des droits de vote d'une société malaisienne et la prise de participation étrangère globale de 30 pour cent ou plus ou d'une valeur dépassant 5 millions de RM;</p> <p>b) l'acquisition projetée d'actifs ou de participations par quelque voie que ce soit qui entraînerait le passage de la propriété ou du contrôle aux mains d'intérêts étrangers; et</p>	<p>3) <u>Terrains, biens fonciers et immobiliers</u></p> <p>L'approbation peut être refusée si l'acquisition, la cession ou la transaction portant sur un terrain ou sur une participation foncière ou immobilière est entreprise à des fins spéculatives ou non productives ou à des fins qui pourraient être contraires aux intérêts de l'Etat.</p> <p><u>Incitations/Préférences</u></p> <p>Les incitations sont réservées aux sociétés malaisiennes qualifiées opérant dans les secteurs de services encouragés par l'Etat.</p> <p>Non consolidées : toute mesure ou préférence spéciale accordée aux Bumiputera, aux sociétés assimilées à des Bumiputera, aux sociétés fiduciaires et aux institutions créées pour atteindre les objectifs de la Nouvelle politique économique (NEP) et de la Politique nationale de développement (NDP)</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>c) le contrôle de sociétés malaisiennes moyennant toute forme d'accord de coentreprise, de contrat de gestion, d'accord d'assistance technique ou d'autres arrangements</p> <p>L'autorisation est normalement accordée mais elle peut être refusée si l'investissement projeté est contraire aux intérêts de l'Etat.</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne l'entrée et le séjour temporaire des personnes physiques définies ci-après:</p> <p>1. <u>Personnes transférées à l'intérieur de l'entreprise</u></p> <p>a) cadres de direction qui, au sein d'une organisation, possèdent des informations exclusives sur l'organisation et qui disposent d'une grande latitude pour la prise de décisions concernant l'implantation, le contrôle et l'exploitation de l'organisation, qui rendent compte directement à son président-directeur</p>	<p>Les sociétés dont l'Etat détient une participation doivent, lorsqu'elles se procurent des services, donner la priorité aux fournisseurs dans lesquels l'Etat détient une participation. Cette condition n'empêche pas l'acquisition de services auprès d'autres fournisseurs lorsque le prix, la qualité et les délais de prestation de leurs services sont compétitifs.</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>		

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>général et qui ne reçoivent du conseil d'administration ou de ses associés de l'organisation que des indications ou directives de caractère général; et</p> <p>b) deux spécialistes ou experts par organisation: personnes appartenant à l'organisation, qui possèdent des connaissances à un niveau avancé de spécialisation continue et une connaissance exclusive des nouveaux produits ou procédés de service, du matériel et des techniques de recherche ou de la gestion de l'organisation. D'autres spécialistes ou experts pourront être autorisés en fonction de l'examen des besoins du marché à condition qu'ils forment des Malaisiens grâce à un programme de formation acceptable dans le secteur ou la branche des services en jeu.</p> <p>A condition aussi que ces personnes soient des salariés du fournisseur étranger de services, qu'elles aient travaillé pour lui pendant au moins une année précédant immédiatement la date de leur demande de permis de travail et qu'elles doivent exercer des fonctions au moins similaires.</p>		

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>2. Autres</p> <p>a) Spécialistes ou experts, à savoir personnes qui possèdent des compétences à un niveau avancé de spécialisation continue et une connaissance exclusive des produits et services de l'organisation, sous réserve de l'examen des besoins du marché et à condition d'employer des Malaisiens comme homologues et/ou de former des Malaisiens grâce à des programmes de formation acceptables dans le secteur ou la branche des services en jeu;</p> <p>b) professionnels, personnes possédant des diplômes universitaires, des qualifications professionnelles, une expérience ou des compétences qui ont été dûment reconnues par les organes professionnels en Malaisie et qui sont immatriculés auprès de ces organes; et</p> <p>c) hommes d'affaires en visite: personnes non établies en Malaisie, qui ne reçoivent aucune rémunération de sources situées en Malaisie, qui sont employées depuis au moins un an par un fournisseur étranger de services, dont l'entrée et le séjour</p>		

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>temporaire ont pour but de négocier la vente de services ou de conclure des accords de vente de services pour le compte dudit fournisseur et qui ne pratiqueront pas la vente directe au public.</p> <p>3) L'entrée et le séjour des personnes physiques définies sous 1 a) et b) et 2 a) et b) ne doivent pas dépasser cinq ans au total. Pour la catégorie 2 c), le séjour ne doit pas dépasser 90 jours au total.</p>		
II. ENGAGEMENTS SECTORIELS¹			
<p>SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES</p> <p><u>Services professionnels</u></p> <p>Services juridiques:</p> <p>services de conseil et de consultations concernant uniquement le droit du pays</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'une société constituée sur le Territoire fédéral de Labuan</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

1 L'astérisque apposé à un numéro CPC signifie que le sous-secteur en question inclus dans la présente liste ne reprend qu'une ou certaines parties du sous-secteur désigné par ce numéro de la CPC.

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>d'origine, le droit international et les lois de Malaisie relatives aux sociétés offshore (8619)</p> <p>Services de comptabilité, d'audit et de tenue de livres (862)</p>	<p>Les services juridiques ne seront fournis qu'à des sociétés offshore établies sur le Territoire fédéral de Labuan</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Seulement sous la forme d'une association immatriculée en Malaisie avec des comptables ou des cabinets comptables malaisiens; en outre, la participation étrangère ne doit pas dépasser 30 pour cent au total</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>En ce qui concerne 2 b), résidence obligatoire</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>1),2) Les services d'audit doivent être authentifiés par un auditeur agréé en Malaisie</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	<p>4) L'examen obligatoire servant à déterminer la compétence et l'aptitude à fournir le service aux fins d'immatriculation auprès des organismes professionnels sera passé en anglais</p>

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services de conseil fiscal (863)	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'une association immatriculée en Malaisie avec des comptables ou des cabinets comptables malaisiens; en outre, la participation étrangère ne doit pas dépasser 30 pour cent au total</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>En ce qui concerne 2 b), seuls les résidents peuvent être agréés</p>	<p>1),2) Les services de conseil fiscal doivent être authentifiés par un auditeur agréé en Malaisie</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	<p>4) L'examen obligatoire servant à déterminer la compétence et l'aptitude à fournir le service aux fins d'immatriculation auprès des organismes professionnels sera passé en anglais</p>
Services d'architecture (8671)	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Les services d'architecture ne peuvent être fournis que par des personnes physiques</p>	<p>1),2) Les services d'architecture doivent être authentifiés par un architecte agréé en Malaisie</p> <p>3) Néant</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements adossés
<p>Services d'ingénierie (8672)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" et, en ce qui concerne 2 b), les accès sont limités aux architectes employés en qualité de consultants pour un ouvrage entièrement financé par un Etat étranger ou à réaliser dans le cadre d'un accord bilatéral entre Etats, et cela pour des immatriculations temporaires d'une année chacune</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Les services d'ingénierie ne peuvent être fournis que par des personnes physiques</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" et, en ce qui concerne 2 b), sous réserve d'immatriculations temporaires d'une année chacune</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>1),2) Les services d'ingénierie doivent être autorisés par un ingénieur professionnel immatriculé en Malaisie</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	<p>4) L'examen obligatoire servant à déterminer la compétence et l'aptitude à fournir le service aux fins d'immatriculation auprès des organismes professionnels sera passé en anglais</p> <p>4) L'examen obligatoire servant à déterminer la compétence et l'aptitude à fournir le service aux fins d'immatriculation</p>

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services d'ingénierie intégrés (8673)	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'un bureau de représentation, d'un bureau régional ou d'une coentreprise constituée localement en société avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens, ou les deux, aux fins de l'attribution d'un contrat de services en Malaisie</p> <p>Les participations étrangères dans la coentreprise ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total</p> <p>La durée de cette coentreprise est limitée à celle de la réalisation du contrat de services</p>	<p>1),2) Les services d'ingénierie intégrés doivent être authentifiés par des professionnels compétents enregistrés en Malaisie</p> <p>3) Néant</p>	auprès des organismes professionnels sera passé en anglais

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services médicaux spécialisés: médecine légale, médecine nucléaire, gériatrie, chirurgie microvasculaire, neurochirurgie, chirurgie cardiopulmonaire, chirurgie plastique, immunologie clinique et oncologie, traumatologie, anesthésiologie, réanimation, psychiatrie de l'enfance et physiothérapie (93122)	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" et, en ce qui concerne 2 b), pour un maximum d'un an ou pour le temps nécessaire à l'exécution du contrat de services	4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"	4) L'examen obligatoire servant à déterminer la compétence et l'aptitude à fournir le service aux fins d'immatriculation auprès des organismes professionnels sera passé en anglais
	1),2) Néant	1),2) Néant	
	3) Les services de médecine spécialisée ne peuvent être fournis que par des personnes physiques	3) Néant	
	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 2 a) des "Engagements horizontaux"	4) Néant, si ce n'est que : ces prestations sont limitées aux cliniques privées d'au moins 100 lits; les prestations sont limitées à un établissement précis et tout changement doit être approuvé; et l'implantation de cabinets médicaux individuels ou de groupe n'est pas autorisé.	4) L'examen obligatoire servant à déterminer la compétence et l'aptitude à fournir le service sera passé en anglais

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p><u>Services informatiques et services connexes</u></p> <p>Services de consultations liés à l'installation de matériels informatiques (841)</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'une coentreprise constituée en société en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens, ou les deux; en outre, les participations étrangères dans la coentreprise ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p>Services de consultations liés à la réalisation de logiciels: services de conseil et de réalisation de logiciels sur commande (842)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'une coentreprise constituée en société en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens, ou les deux; en outre, les participations étrangères dans la coentreprise ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de bases de données (8440)</p> <p>Services de réalisation de logiciels informatiques: réalisation de nouveaux logiciels d'application générale, y compris les logiciels standard d'application générale (842*)</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'une coentreprise constituée en société en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens, ou les deux; en outre, les participations étrangères dans la coentreprise ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p> <p>1),2),3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>1),2),3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p><u>Services de recherche-développement</u></p> <p>Services de recherche et de développement expérimental en sciences sociales et humaines (8520 sauf 85203 et 85204)</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'une coentreprise constituée en société en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens, ou les deux; en outre, les participations étrangères dans la coentreprise ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	
<p><u>Services de location simple ou en crédit-bail sans opérateurs</u></p> <p>- de navires, sauf pour le cabotage et la navigation offshore (83103)</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Seulement sous la forme d'un bureau de représentation, d'un bureau régional ou d'une société sous contrôle malaisien agissant en qualité d'agent</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>- d'aéronefs (83104)</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Seulement sous la forme d'un bureau de représentation, d'un bureau régional ou d'une société sous contrôle malaisien agissant en qualité d'agent</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>- de matériel de construction ou d'extraction et d'équipements industriels fixes ou non (83107*)</p> <p><u>Autres services fournis aux entreprises</u></p> <p>Services de publicité (8711, 8712, 8719)</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Seulement sous la forme d'un bureau de représentation, d'un bureau régional ou d'une société sous contrôle malaisien agissant en qualité d'agent</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services de conseil en gestion: services de conseil, d'orientation et d'assistance opérationnelle sur la gestion du transport d'énergies non classiques (8650*)	<p>3) Uniquement sous la forme d'une coentreprise constituée en société en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens, ou les deux; en outre, les participations étrangères dans la coentreprise ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total</p> <p><u>Publicité par moyens électroniques</u></p> <p>Cette publicité doit avoir un contenu local de 80 pour cent au moins et être faite en Malaisie</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'une coentreprise constituée en société en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens, ou les deux, la participation Bumiputera à la coentreprise devant être d'au moins 30 pour cent</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de conseil en gestion: services de conseil, d'orientation et d'assistance opérationnelle sur les services de gestion de l'environnement, y compris l'évaluation des risques (8650*)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'une coentreprise constituée en société en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens, ou les deux, la participation Bumiputera à la coentreprise devant être d'au moins 30 pour cent</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p>Services de conseil en gestion: services de conseil et d'orientation en pharmacie comme suit:</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p> <p>1),2) Néant</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>1),2) Néant</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<ul style="list-style-type: none"> - Conseils sur la fabrication de produits de base pour la production de médicaments sous forme de matières premières; - Nouveaux systèmes d'administration des médicaments; - Biotechnologie - nouvelles techniques d'intervention sur le fonctionnement et les produits des cellules vivantes; - Nouvelles techniques de recherche appliquée de médicaments et méthodes de production de médicaments et de vaccins; et - Production de vaccins (8650*) 	<p>3) Uniquement sous la forme d'une coentreprise constituée en société en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens, ou les deux, la participation Bumiputera à la coentreprise devant être d'au moins 30 pour cent</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de conseil en gestion:</p> <p>services de conseil et d'orientation sur les services internationaux de réseaux à valeur ajoutée, le développement des télécommunications rurales et la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine des télécommunications (8650*)</p> <p>Services annexes à l'agriculture et à la pêche: uniquement les services spécialisés de consultations, de conseils et d'assistance opérationnelle sur la gestion des cultures et des pêches, y compris les services à valeur ajoutée tels que techniques de protection, etc. (881*, 882*)</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'une coentreprise constituée en société en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens, ou les deux, la participation Bumiputera à la coentreprise devant être d'au moins 30 pour cent</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'une coentreprise constituée en société en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens, ou les deux, la participation Bumiputera à la coentreprise devant être d'au moins 30 pour cent</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services annexes aux industries manufacturières (884, 885 sauf 88442)	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'une coentreprise constituée en société en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens, ou les deux, la participation Bumiputera à la coentreprise devant être d'au moins 30 pour cent</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
Services d'essais et d'analyses techniques (8676 sauf 86764)	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'une coentreprise constituée en société en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens, ou les deux, la participation Bumiputera à la coentreprise devant être d'au moins 30 pour cent</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de placement d'étudiants: services d'encouragement, de recrutement et d'organisation des études hors de Malaisie (87909)</p> <p>Services d'études de marché et de sondage (864)</p>	<p>1),2),3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1),2),3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	
	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'une coentreprise constituée en société en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens, ou les deux, la participation Bumiputera à la coentreprise devant au moins dépasser 30 pour cent</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p>Services de traduction et d'interprétation (87905)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Les services de traduction et d'interprétation ne peuvent être fournis que par des personnes physiques</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de gestion de congrès et d'expositions:</p> <p>fourniture de services de planification, d'organisation, de gestion et de marketing pour les congrès ou autres manifestations semblables (87909)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 2 a) des "Engagements horizontaux"</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'une coentreprise constituée en société en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens, ou les deux; en outre, les participations étrangères dans la coentreprise ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>Les services de traduction et/ou d'interprétation d'anglais en malais ou vice versa ne sont pas autorisés</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services d'architecture paysagère:</p> <p>fourniture de services de conseils, de planification et de dessin pour l'aménagement esthétique des terrains de golf et parcs spécialisés (86742*)</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'une coentreprise constituée en société en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens, les deux; en outre, les participations étrangères dans la coentreprise ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p>Services de gestion des sièges d'entreprises couvrant:</p> <p>gestion et administration générale, planification, achat de matières premières, logistique technique, gestion du marketing et planification de la promotion commerciale, formation et gestion du personnel, gestion de trésorerie et gestion financière, et recherche-développement, pour une société aux fins de</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 c) et des "Engagements horizontaux"</p> <p>1),2) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>3) Seulement sous la forme d'une société à 100 pour cent étrangère constituée en Malaisie</p> <p>Les sociétés étrangères, les bureaux régionaux de sociétés étrangères qui entendent proposer leurs services de gestion des sièges d'entreprises en Malaisie, les bureaux régionaux de sociétés étrangères établis en Malaisie et les sociétés étrangères déjà constituées en</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>1),2) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>3) Néant</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>ses activités en Malaisie ainsi que dans ses bureaux et sociétés apparentés situés hors de Malaisie. Ces services sont réservés aux établissements qui exercent des activités dans les secteurs ou sous-secteurs suivants:</p> <p>Services maritimes et aériens, services de communication, services touristiques, services professionnels et de consultations (87909)</p>	<p>Malaisie peut demander à être agréés comme fournisseurs de services de gestion des sièges d'entreprises</p> <p>Ces sociétés ou bureaux doivent travailler en Malaisie et satisfaire aux critères suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) exercer au moins trois des activités de services ci-contre; b) disposer hors de Malaisie d'un réseau notable de sociétés, dont la société-mère ou son siège et des sociétés apparentées; c) disposer sur place d'une société étrangère bien établie et dotée d'actifs et d'effectifs substantiels; d) disposer d'un réseau de sociétés dotées d'un effectif substantiel de cadres, de professionnels, de techniciens et d'autres personnels de soutien qualifiés; 		

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>e) pouvoir prendre des décisions en toute indépendance sans devoir consulter leur siège ni leur société-mère hors de Malaisie;</p> <p>f) pouvoir contribuer à l'économie malaisienne en:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) utilisant des services (juridiques ou comptables par exemple), fournis par des Malaisiens; ii) créant des emplois pour des Malaisiens; iii) permettant des entrées accrues de devises. <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p><u>SERVICES DE COMMUNICATION</u></p> <p>Services de télécommunication dont les services à valeur ajoutée/améliorés doivent être fournis au moyen de chaînes ou de lignes obtenues uniquement auprès d'exploitants de réseaux agréés</p> <p>Services de transmission de données:</p> <p>courrier électronique, audiomessagerie, services directs de recherche d'informations permanente et de serveur de bases de données, télécopie améliorée, conversion de codes et de protocoles (7523)</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Seulement sous la forme d'une coentreprise constituée localement avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens; ou bien</p> <p>seulement moyennant l'acquisition d'actions d'une entreprise ou exploitation agréée existante de services à valeur ajoutée;</p> <p>les participations étrangères ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total;</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services mobiles de serveur de données (7523*)</p>	<p>la licence doit spécifier la nature des services à fournir; et la revente simple n'est pas autorisée.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Seulement sous la forme d'une coentreprise constituée localement avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens; ou bien seulement moyennant l'acquisition d'actions d'une entreprise ou exploitation agréée existante de services à valeur ajoutée; les participations étrangères ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de téléx et de télégraphe (7523*)</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Seulement sous la forme d'une coentreprise constituée localement avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens; ou bien</p> <p>seulement moyennant l'acquisition d'actions d'une entreprise ou exploitation agréée existante de téléx ou de télégraphe;</p> <p>les participations étrangères ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total.</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p><u>Services audiovisuels</u></p> <p>Services de distribution de films, de bandes vidéo et d'enregistrements sonores (96113)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Présence commerciale obligatoire</p> <p>2) Néant</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>3) Seulement sous la forme d'une entreprise constituée localement avec des particuliers malaisiens ou des sociétés contrôlées par des Malaisiens; en outre, les participations étrangères ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p>	<p>3) Néant</p>	
<p>Services de radio et télévision:</p> <p>transmission des émissions de stations étrangères de télévision ou de radio en territoire étranger (7524*)</p>	<p>1) 20 pour cent du temps total d'émission; et le doublage dans la langue nationale peut être exigé.</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>4) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>1) Non consolidé pour la chaîne publique</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>4) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p>	

MALAISIE (suite)

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGENIERIE CONNEXES</p> <p>Services de construction (511, 512, 513, 514, 515, 516, 517)</p>	<p>1) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Seulement sous la forme d'un bureau de représentation, d'un bureau régional ou d'une coentreprise constituée localement avec des particuliers malaisiens ou des sociétés sous contrôle malaisien, ou les deux; en outre, les participations étrangères à la coentreprise ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>SERVICES FINANCIERS Y COMPRIS ASSURANCE</p> <p><u>Engagements horizontaux applicables au secteur des services financiers</u></p> <p>1) Les offres concernant les services financiers sont conformes à l'Accord-cadre relatif aux services et à l'Annexe relative aux services financiers.</p> <p>2) Les limitations signalées sous "Engagements horizontaux" concernant tous les secteurs ne s'appliquent pas aux services financiers, sauf indication contraire.</p> <p>3) En ce qui concerne les banques offshore, les banques commerciales, les compagnies d'affaires, les compagnies d'assurances et de réassurance offshore, les compagnies d'assurances et les bureaux de représentation des banques commerciales et des banques d'affaires, les conditions et limitations ci-après de l'accès au marché et des mouvements des personnes physiques sont applicables en sus des limitations particulières de l'activité de chaque service financier qui sont spécifiées dans telle ou telle offre.</p>			
<p>TOUS LES SERVICES FINANCIERS</p>	<p>1),2) Comme indiqué pour chaque sous-secteur</p> <p>3) Limitations des investissements comme indiqué sous "Engagements horizontaux" pour tous les secteurs</p>	<p>1),2) Comme indiqué pour chaque sous-secteur</p> <p>3) Limitations concernant les terrains et autres biens immobiliers comme indiqué sous "Engagements horizontaux" pour tous les secteurs</p> <p>Non consolidé pour ce qui concerne les mesures actuelles ou futures en matière de services financiers prises en faveur des Bumiputera ou pour aider au développement de tout établissement financier Bumiputera afin d'atteindre les objectifs de la Politique de développement national (NDP)</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>1) Banques offshore, compagnies d'assurances et de réassurance offshore</p>	<p>4) Les limitations signalées sous "Engagements horizontaux" concernant tous les secteurs sont applicables lorsqu'elles le sont pour telle ou telle activité</p> <p>1),2) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>3) Accès limité au Territoire fédéral de Labuan</p> <p>Accès limité à la constitution en société d'une succursale ou d'une filiale en Malaisie</p> <p>4) Néant</p>	<p>4) Les limitations signalées sous "Engagements horizontaux" concernant tous les secteurs sont applicables lorsqu'elles le sont pour telle ou telle activité</p> <p>1),2) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>3) Néant</p>	
<p>2) Banques commerciales et banques d'affaires</p>	<p>1),2) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>3) Les banques existantes peuvent détenir la propriété à 100 pour cent des succursales de banques commerciales étrangères existantes, après leur constitution en Malaisie</p> <p>Non consolidé pour ce qui concerne les nouvelles licences</p>	<p>1),2) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>3) Néant, sauf celles qui sont signalées dans l'offre concernant tous les services financiers et pour les activités plus loin</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Nouvelles admissions limitées à des participations au capital social d'établissements existants constitués en Malaisie et à l'ouverture de bureaux de représentation. Les participations étrangères dans une banque commerciale ou une banque d'affaires ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total.</p> <p>L'acquisition de 5 pour cent ou plus au total de parts d'une banque commerciale ou une banque d'affaires constituée en société en Malaisie doit être approuvée.</p> <p>L'acquisition de ces parts est réservée aux banques étrangères et doit faire l'objet d'un examen des besoins de l'économie; elle doit notamment pouvoir favoriser l'activité économique et contribuer au développement financier et économique de la Malaisie; le pays d'origine de la banque étrangère doit disposer en Malaisie d'investissements et d'intérêts commerciaux importants et ne pas avoir de représentation notable dans le secteur bancaire malaisien.</p>		

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Les établissements appartenant à un Etat étranger ou un organisme d'Etat étranger ou contrôlé par lui ne peuvent prendre le contrôle d'une banque commerciale ni d'une banque d'affaires en Malaisie.</p> <p>Les établissements financiers agréés en Malaisie ne peuvent acquérir une banque commerciale ni une banque d'affaires, mais une banque commerciale peut acquérir une banque d'affaires. Les personnes qui détiennent 5 pour cent ou plus des parts d'un établissement financier agréé en Malaisie ne peuvent acquérir 5 pour cent ou plus des parts d'une autre banque commerciale ou banque d'affaires.</p> <p>Les bureaux de représentation ne peuvent se livrer qu'à des activités de recherche, à l'échange d'information et à des activités de liaison. Ils n'ont pas le droit d'exercer des activités de banque commerciale ni de banque d'affaires.</p> <p>Non consolidé pour ce qui concerne les nouveaux services offerts par les banques commerciales et les banques d'affaires</p>		

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>4) Non consolidé, sauf comme ci-après:</p> <p>a) Sauf indication contraire, la présence temporaire de personnes physiques n'est agréée qu'aux fins d'une présence commerciale</p> <p>b) Dans le cas des banques, un cadre de direction par institution. L'accès des spécialistes et experts est subordonné à l'exécution par eux d'un programme de formation acceptable de Malaisiens, à l'examen des besoins du marché et à des critères de compétence. Un cadre de direction est une personne qui possède les connaissances exclusives et l'autorité indispensables à l'établissement, au contrôle et au fonctionnement des services du fournisseur de services financiers. Les spécialistes sont des personnes qui possèdent des connaissances et des compétences concernant les nouveaux produits et services, les techniques ou la gestion des établissements des fournisseurs de services financiers.</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>3) Compagnies d'assurances</p>	<p>c) Dans le cas des bureaux de représentation, un seul étranger à un poste de direction</p> <p>d) La désignation d'un cadre de direction ou d'un spécialiste peut se faire par transfert interne ou autrement</p> <p>e) Le séjour est limité à cinq ans au maximum</p> <p>3) Les succursales étrangères doivent être constituées en société en Malaisie. Les participations étrangères de la société mère ne peuvent dépasser 30 pour cent au total.</p> <p>Non consolidé pour ce qui concerne les nouvelles licences</p> <p>Les nouvelles admissions sont limitées à une participation au capital social de compagnies d'assurances existantes constituées en société en Malaisie. Les participations étrangères dans une compagnie d'assurances existante constituée en société en Malaisie ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total.</p>	<p>3) Néant, sauf comme indiqué dans l'offre relative à tous les services financiers et au sujet des activités plus loin</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>L'acquisition de 5 pour cent ou plus au total de parts d'une compagnie constituée en Malaisie doit être approuvée.</p> <p>L'acquisition de ces parts est réservée aux compagnies d'assurances étrangères et doit faire l'objet d'un examen des besoins de l'économie; elle doit notamment pouvoir contribuer au développement financier et économique de la Malaisie; le pays d'origine de la compagnie d'assurances doit disposer en Malaisie d'investissements et d'intérêts commerciaux importants et ne pas occuper déjà une place notable dans le secteur malaisien des assurances.</p> <p>Les compagnies d'assurances ne peuvent acquérir une firme agréée de courtage en assurances ni une autre compagnie d'assurances qui pratique le même type d'assurances que le sien. Les personnes qui détiennent 5 pour cent ou plus des parts d'une compagnie d'assurances ne peuvent acquérir 5 pour cent ou plus des parts d'une autre compagnie d'assurances qui pratique le même type d'assurances que la</p>		

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>compagnie d'assurances ou la firme agréée de courtage en assurances dont elle détient déjà des parts.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme ci-après:</p> <p>a) Sauf indication contraire, la présence temporaire de personnes physiques n'est agréée qu'aux fins d'une présence commerciale</p> <p>b) Dans le cas des compagnies d'assurances, un seul cadre de direction par établissement. L'accès des spécialistes et experts est subordonné à l'exécution par eux d'un programme de formation acceptable de Malaisiens, à l'examen des besoins du marché et à des critères de compétence. Un cadre de direction est une personne qui possède les connaissances exclusives et l'auto:ité indispensables à l'établissement, au contrôle et au fonctionnement de services du fournisseur des services financiers. Les spécialistes sont des personnes qui possèdent des connaissances et des compétences concernant les nouveaux produits et</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

Modes de fournit ure: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Secteur ou sous-secteur SERVICES BANCAIRES ET AUTRES SERVICES FINANCIERS, A L'EXCLUSION DE L'ASSURANCE Acceptation de dépôts et d'autres fonds remboursables du public, gros et détail	Limitations concernant l'accès aux marchés services, les techniques ou la gestion des établissements des fournisseurs de services financiers. c) La désignation d'un cadre de direction ou d'un spécialiste peut se faire par transfert interne ou autrement. d) Le séjour est limité à cinq ans au maximum	1) Néant 2) Il est interdit en Malaisie de solliciter ou d'accepter des dépôts, ainsi que de faire de la publicité à cet effet Il est interdit en Malaisie de solliciter ou d'accepter des dépôts et de faire de la publicité à cet effet	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Prêts de toute nature, y compris crédit à la consommation, crédit hypothécaire, affacturage et financement de transactions commerciales</p>	<p>3) Autorisé uniquement par l'entremise d'établissements existants agréés en tant que banques commerciales, banques d'affaires ou banques offshore</p> <p>Les banques offshore situées à Labuan ne peuvent accepter que des dépôts en devises étrangères</p> <p>Les banques d'affaires n'ont pas le droit d'accepter des dépôts à terme de particuliers. Le montant minimal de chaque dépôt à terme est spécifié de temps à autre par la Banque centrale.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>1),2) Les services financiers associés à l'octroi de prêts en n'importe quelle monnaie à des résidents doivent être assurés conjointement avec des banques constituées en société en Malaisie</p>	<p>3) Dans le cas des banques commerciales, non consolidé en ce qui concerne l'ouverture de succursales (y compris les guichets automatiques extérieurs) et le raccordement à des guichets automatiques installés en Malaisie. Dans celui des banques d'affaires, l'ouverture de succursales est autorisée lorsque la participation étrangère au capital ne dépasse pas 30 pour cent</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>1),2) Néant</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>3) L'accès en tant qu'établissement non bancaire pour ces activités est réservé aux coentreprises constituées en Malaisie et aux bureaux de représentation. Les participations étrangères au capital de ces entreprises ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total et sont réservées aux établissements financiers étrangers.</p> <p>Les bureaux de représentation ne peuvent proposer que des services de recherche et de liaison et non exercer les activités ci-contre</p> <p>Pour fournir des services d'affacturage, les banques commerciales doivent créer un établissement distinct. La participation d'une banque commerciale sous contrôle étranger ne doit pas dépasser 30 pour cent.</p> <p>Les banques d'affaires ne sont pas autorisées à pratiquer le crédit à la consommation ni le crédit hypothécaire sur les habitations</p> <p>Seules les banques commerciales peuvent consentir des découverts</p>	<p>3) Les sociétés sous le contrôle de non-résidents peuvent obtenir jusqu'à 40 pour cent de leurs facilités totales de crédit (y compris affacturage et crédit-bail) auprès de banques sous contrôle étranger en Malaisie (60 pour cent doivent être obtenus auprès d'établissements contrôlés par des Malaisiens)</p> <p>Dans le cas des banques commerciales, non consolidé en ce qui concerne l'ouverture de succursales (y compris les guichets automatiques extérieurs) et le raccordement à des guichets automatiques en Malaisie.</p> <p>Dans celui des banques d'affaires, l'ouverture de succursales est autorisée lorsque la participation étrangère ne dépasse pas 30 pour cent.</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Les banques offshore ne sont autorisées à accorder que des prêts en devises étrangères</p> <p>4) Non consolidé dans le cas des banques, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>Non consolidé dans le cas des établissements non bancaires, à l'exception d'un étranger à un poste de cadre supérieur autre que celui de directeur général dans chaque établissement. Dans le cas des bureaux de représentation, accès limité à un seul étranger à un poste de cadre de direction.</p>	<p>4) Non consolidé dans le cas des banques, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>Non consolidé dans le cas des établissements non bancaires, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>Résidence obligatoire pour la pratique des prêts d'argent</p>	
Crédit-bail	<p>1),2) Les services de crédit-bail proposés à des résidents en n'importe quelle monnaie doivent être assurés conjointement avec des banques constituées en société en Malaisie</p> <p>3) L'accès en tant qu'établissement non bancaire est réservé aux coentreprises constituées en Malaisie et aux bureaux de représentation. Les participations</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

MALAISIE (suite)

Modés de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Tous services de règlement et de transferts monétaires, à	<p>étrangères au capital de ces entreprises ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total et sont réservées aux établissements financiers.</p> <p>Pour fournir des services de crédit-bail, les banques commerciales doivent créer un établissement distinct. La participation d'une banque commerciale sous contrôle étranger ne doit pas dépasser 30 pour cent</p> <p>Les bureaux de représentation ne peuvent proposer que des services de recherche et de liaison et non pratiquer le crédit-bail sous quelque forme que ce soit</p> <p>4) Non consolidé, à l'exception d'un étranger à un poste de cadre supérieur autre que celui de directeur général dans chaque établissement. Dans le cas des bureaux de représentation, un étranger à un poste de cadre de direction.</p> <p>1),2) Autorisation obligatoire pour les systèmes de transfert électronique de fonds</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>1),2) Néant</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>savoir cartes de crédit et de paiement, chèques de voyage et traites bancaires</p>	<p>3) Les banques offshore ne peuvent proposer de services de règlement et de transferts monétaires qu'aux non-résidents</p> <p>Seules les banques commerciales sont autorisées à émettre des cartes de crédit et de paiement</p> <p>Seules les banques sous contrôle malaisien sont autorisées à émettre, vendre et acheter des chèques de voyage en ringgit</p> <p>Pour vendre et acheter des chèques de voyage en devises étrangères, les établissements autres que des banques commerciales doivent être titulaires d'une licence de changeur. Accès limité aux coentreprises constituées en sociétés en Malaisie. Les participations étrangères à une coentreprise de cette nature ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total.</p> <p>Seules les banques commerciales sont autorisées à assurer des services de comptes-chèques en Malaisie</p>	<p>3) Dans le cas des banques commerciales, non consolidé en ce qui concerne les succursales (y compris les guichets automatiques extérieurs) et le rattachement à des guichets automatiques en Malaisie. Dans celui des banques d'affaires, l'ouverture de succursales est autorisée lorsque la participation étrangère au capital ne dépasse pas 30 pour cent.</p> <p>Seuls les particuliers de citoyenneté malaisienne peuvent acheter et vendre des chèques de voyage</p> <p>Les succursales (y compris les distributeurs) de sociétés émettrices de chèques de voyage sont autorisées lorsque la participation étrangère au capital ne dépasse pas 30 pour cent</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques				Engagements additionnels
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national		
	4) Non consolidé dans le cas des banques, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier Dans le cas des établissements non bancaires, un étranger à un poste de cadre supérieur autre que celui de directeur général dans chaque établissement	4) Non consolidé dans le cas des banques, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier Non consolidé dans le cas des établissements financiers non bancaires, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"		
Cartes de paiement	1),2) Néant 3) Accès limité à l'établissement d'une société constituée en Malaisie (la participation étrangère au capital n'est soumise à aucune limite)	1),2) Néant 3) Néant		
Garanties et engagements (Les garanties et engagements accordés par des non-résidents sont régis par les règles du contrôle des changes)	4) Non consolidé, excepté pour un cadre de direction par établissement 1),2) Néant, si ce n'est que les banques établies en Malaisie peuvent avoir l'autorisation de faire la première offre 3) Néant	4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés" 1),2) Néant 3) Néant		

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de courtage d'instruments monétaires et de devises</p> <p>Opérations pour compte propre ou pour compte de clients sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - instruments du marché monétaire - devises - valeurs mobilières transférables - instruments du marché 	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux " concernant le secteur financier et tous les secteurs</p> <p>1),2) Les services de courtage de ringgit et d'instruments monétaires émis en Malaisie doivent être fournis par des opérateurs agréés ou des courtiers ou agents de change constitués en société en Malaisie</p> <p>3) Accès interdit sauf sous la forme de participation au capital d'établissements existants. Les participations étrangères dans chaque société ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total.</p> <p>4) Non consolidé</p> <p>1) Les opérations sont limitées aux transactions effectuées sur des bourses étrangères spécifiques</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les opérations des banques offshore situées à Labuan doivent être effectuées en devises, à l'exception de la vente et de l'achat de monnaies de pays ayant des</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux " concernant le secteur financier et tous les secteurs</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>des changes et du marché monétaire</p> <p>- produits dérivés, y compris instruments à terme et options</p> <p>- autres instruments négociables, y compris métal</p>	<p>banques autorisées en Malaisie. Les opérations pour compte propre sont limitées aux instruments créés et émis à l'étranger.</p> <p>Les opérations pour compte de clients des banques et des sociétés offshore situées à Labuan sont limitées aux clients non résidents et aux instruments créés et émis à l'étranger. Les opérations sur les parts sociales de sociétés malaisiennes sont limitées aux clients non résidents qui ne sont pas des sociétés offshore constituées ou immatriculées à Labuan.</p> <p>Le commerce des devises étrangères est réservé aux banques commerciales et aux banques offshore</p> <p>Le négoce des titres, instruments financiers à terme et produits dérivés et les opérations sur ces instruments par des établissements financiers autres que ceux expressément désignés nécessitent l'établissement d'une coentreprise constituée en Malaisie. Les participations étrangères dans chacune de ces coentreprises ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total.</p>		

MALAISIE (suite)

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services liés à l'émission de titres de toutes sortes et de placement, public ou privé, en tant qu'agents (à l'exclusion des établissements d'émission et de cotation)</p>	<p>4) Non consolidé dans le cas des banques, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>Non consolidé dans le cas des établissements non bancaires, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant tous les secteurs</p> <p>1),2) La participation à des émissions et aux services qui y sont liés doit être autorisée</p> <p>3) La participation des banques offshore situées à Labuan est limitée aux clients non résidents et aux titres émis hors de Malaisie</p> <p>Les demandes d'autorisation de nouvelles émissions qui nécessitent l'agrément de la Commission des opérations de bourse doivent être présentées par des banques d'affaires agréées</p> <p>La participation d'établissements non bancaires exige la constitution d'une coentreprise en Malaisie. Les participations étrangères à chacune de ces coentreprises ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total.</p>	<p>4) Non consolidé dans le cas des banques, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>Non consolidé dans le cas des établissements non bancaires, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant tous les secteurs</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Garantie d'émissions	<p>Non consolidé en ce qui concerne la qualité d'opérateur principal en bourse</p> <p>4) Non consolidé dans le cas des banques, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>Non consolidé dans le cas des établissements non bancaires, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant tous les secteurs</p> <p>1),2) Présence commerciale obligatoire</p> <p>3) Une licence d'opérateur en bourse est exigée, sauf pour les banques. Accès réservé aux coentreprises constituées en Malaisie. Les participations étrangères ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total</p> <p>4) Non consolidé dans le cas des banques, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p>	<p>4) Non consolidé dans le cas des banques, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>Non consolidé dans le cas des établissements non bancaires, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant tous les secteurs</p> <p>1),2) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé dans le cas des banques, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Gestion d'actifs comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion de trésorerie ou de portefeuille - gestion de toutes formes de placements collectifs - services de garde et de dépôt de titres 	<p>Non consolidé dans le cas des établissements non bancaires, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant tous les secteurs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Présence commerciale obligatoire 2) Néant 3) La gestion d'actifs par les banques ou sociétés offshore est limitée aux clients non résidents et aux actifs en devises. La gestion par des banques ou sociétés offshore de titres et de placements rattachés à des titres est limitée aux non-résidents autres que les sociétés offshore immatriculées à Labuan. <p>L'accès en qualité d'établissement non bancaire est réservé aux coentreprises constituées en Malaisie. Les participations étrangères à chacune de ces coentreprises ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total.</p>	<p>Non consolidé dans le cas des établissements non bancaires, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant tous les secteurs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de conseil, d'intermédiation et autres services financiers auxiliaires, y compris ceux de crédit et analyse financière, conseils en investissements sur acquisitions, en restructuration et stratégie d'entreprises</p>	<p>La gestion d'actifs par une banque commerciale exige la création d'un établissement distinct. Le montant de la participation d'une banque commerciale sous contrôle étranger ne doit pas dépasser 30 pour cent.</p> <p>4) Non consolidé dans le cas des banques, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>Non consolidé dans le cas des établissements non bancaires, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant tous les secteurs</p> <p>1),2) Les services offerts à des résidents doivent être assurés conjointement avec des banques constituées en société en Malaisie</p> <p>3) L'accès en qualité d'établissement non bancaire est réservé aux coentreprises constituées en Malaisie ou aux bureaux de représentation. Les participations étrangères dans chacun de ces établissements ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total.</p>	<p>4) Non consolidé dans le cas des banques, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>Non consolidé dans le cas des établissements non bancaires, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant tous les secteurs</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Les bureaux de représentation (y compris ceux des banques commerciales, des banques d'affaires et des sociétés de gestion de titres) n'ont le droit d'offrir que des services de recherche, d'information et de liaison. Les bureaux de représentation des sociétés de gestion de titres n'ont le droit de publier et diffuser leurs travaux de recherche qu'hors de Malaisie.</p> <p>Les services des banques et sociétés offshore situées à Labuan sont limités aux clients non résidents</p> <p>4) Non consolidé dans le cas des banques, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>Non consolidé dans le cas des établissements non bancaires, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant tous les secteurs</p>	<p>4) Non consolidé dans le cas des banques, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>Non consolidé dans le cas des établissements non bancaires, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant tous les secteurs</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de gestion des sièges d'entreprises dans le secteur financier:</p> <p>(fourniture de services aux banques commerciales et banques d'affaires aux fins de leurs activités en Malaisie pour le compte de leurs bureaux ou sociétés apparentés situés hors de Malaisie, couvrant la gestion et l'administration générales, la planification, l'achat de matières premières, la logistique technique, la gestion du marketing et la planification de la promotion commerciale, la formation et la gestion du personnel, la gestion de trésorerie et financière et la recherche-développement)</p>	<p>1),2) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>3) Uniquement sous la forme d'une société à 100 pour cent étrangère constituée en Malaisie</p> <p>Les sociétés étrangères, les bureaux régionaux de sociétés étrangères qui entendent proposer leurs services de gestion de sièges d'entreprises en Malaisie, et les sociétés étrangères déjà constituées en Malaisie peuvent demander à être agréées comme fournisseurs de services de gestion des sièges d'entreprises</p> <p>Ces fournisseurs doivent travailler en Malaisie et satisfaire aux critères suivants:</p> <p>a) exercer au moins trois des activités ci-contre;</p> <p>b) disposer hors de Malaisie d'un réseau notable de sociétés, dont la société mère ou son siège et des sociétés apparentées;</p>	<p>1),2) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>3) Néant</p>	

MALAISIE (suite)

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontalière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>c) disposer d'une société étrangère bien établie et dotée d'actifs et d'effectifs substantiels;</p> <p>d) disposer d'un réseau de sociétés dotées d'un effectif substantiel de cadres, de professionnels, de techniciens et d'autres personnels de soutien qualifiés;</p> <p>e) pouvoir prendre des décisions en toute indépendance sans devoir consulter leur siège ni leur société mère hors de Malaisie;</p> <p>f) pouvoir contribuer à l'économie malaisienne en:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) utilisant des services (juridiques ou comptables par exemple) fournis par des Malaisiens; ii) créant des emplois pour des Malaisiens; iii) permettant des entrées accrues de devises. 		

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de courtage de titres, comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) services de courtage b) cote et analyse de crédit c) gestion de portefeuille et conseils en placements; et d) études de marché 	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant tous les secteurs</p> <p>1) Les opérations sur les bourses malaisiennes doivent passer par des sociétés constituées en Malaisie qui sont membres de ces bourses</p> <p>Autorisation obligatoire pour la promotion en Malaisie d'actions malaisiennes</p> <p>Présence commerciale obligatoire pour la fourniture à des résidents de services de conseils en placements et de cote de crédit</p> <p>2) Les opérations sur les bourses malaisiennes doivent passer par des sociétés constituées en Malaisie qui sont membres de ces bourses</p> <p>3) Accès sous la forme exclusivement de participations au capital de sociétés existantes de courtage de titres, constituées en Malaisie de coentreprises avec des sociétés de courtage malaisiennes ou de</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant tous les secteurs</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>bureaux de représentation. Les participations étrangères à chaque société ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total. L'accès des sociétés étrangères est réservé aux sociétés de courtage agréées. Une société de courtage étrangère ne peut détenir de parts que d'une seule société de courtage.</p> <p>La délivrance de nouvelles licences est subordonnée à l'examen des besoins de l'économie ou à l'intérêt de l'implantation géographique</p> <p>Les bureaux de représentation ne sont autorisés à fournir que des services de recherche, d'information ou de liaison. Ils ne peuvent publier et diffuser leurs travaux de recherche qu'hors de Malaisie.</p> <p>4) Non consolidé dans le cas des sociétés de courtage de titres, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant tous les secteurs</p> <p>Un seul étranger à un poste de direction par bureau de représentation</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

MALAISIE (suite)

Mo. des de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de courtage sur les marchés à terme des produits de base</p>	<p>1),2) Les opérations sur les marchés à terme malaisiens des produits de base doivent passer par l'entremise des sociétés constituées en Malaisie qui soient membres de la bourse des produits considérés</p> <p>3) Accès sous la forme exclusivement de bureaux de représentation ou de coentreprises constituées en Malaisie. Les participations étrangères dans chaque coentreprise sont limitées à 30 pour cent ou à tout pourcentage plus élevé déterminé par les autorités compétentes.</p> <p>Les bureaux de représentation ne sont autorisés à fournir que des services de recherche, d'information ou de liaison</p> <p>Le nombre total des membres de chaque bourse des produits est fixé en fonction des besoins de l'économie</p> <p>4) Non consolidé, excepté pour un étranger à un poste de direction par établissement, sous réserve de l'examen des besoins du marché</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p><u>SERVICES D'ASSURANCES</u> Assurances directes (autre que sur la vie)</p>	<p>1) Il est interdit de prospecter la clientèle et de faire de la publicité en Malaisie</p> <p>Autorisation obligatoire pour toute assurance directe à l'étranger autre que l'assurance maritime et aviation des marchandises en transit international. L'autorisation peut être refusée si la capacité de garantie et les compétences nécessaires existent en Malaisie.</p> <p>2) Autorisation obligatoire pour toute assurance directe à l'étranger autre que l'assurance maritime et aviation des marchandises en transit international. L'autorisation peut être refusée si la capacité de garantie et les compétences nécessaires existent en Malaisie.</p> <p>3) Les compagnies d'assurances offshore établies à Labuan ne sont pas autorisées à accepter l'assurance directe de risques malaisiens</p> <p>L'assurance directe en Malaisie n'est autorisée que par l'entremise de compagnies d'assurances agréées existantes</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) L'ouverture de succursales n'est autorisée que pour les compagnies d'assurances où les participations étrangères au capital ne dépassent pas 30 pour cent</p> <p>Non consolidé pour ce qui concerne les aides spéciales accordées aux compagnies d'assurances à capital malaisien pour faciliter leur développement</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	Assurance directe (assurance-vie)	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>1),2) Non consolidé</p> <p>3) Autorisation obligatoire pour les services d'assurances liés à des placements et les nouveaux produits d'assurance-vie fournis par des compagnies d'assurances offshore</p> <p>Les compagnies d'assurances offshore de Labuan ne sont pas autorisées à assurer sur la vie les résidents en Malaisie</p> <p>Seules les compagnies d'assurances agréées existantes peuvent offrir des services d'assurance-vie en Malaisie</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>1),2) Non consolidé</p> <p>3) L'ouverture de succursales n'est autorisée que pour les compagnies d'assurances où les participations étrangères au capital ne dépassent pas 30 pour cent</p> <p>Non consolidé pour ce qui concerne les aides spéciales accordées aux compagnies d'assurances à capital malaisien pour faciliter leur développement</p>	
	Réassurance et rétrocession (assurance-vie et autre)	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>1),2) La réassurance à l'extérieur n'est autorisée que s'il n'existe pas de capacité locale</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>1),2) Cession volontaire à l'Office national malaisien de réassurance de 30 pour cent au maximum de chaque type de réassurance autre que sur la vie</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontalières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Intermédiation en assurance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services de courtage offshore, - de garantie offshore, et - de gestion de l'assurance offshore 	<p>3) Non consolidé pour ce qui concerne les nouvelles licences</p> <p>Accès sous la forme exclusivement de l'acquisition de compagnies existantes. Les participations étrangères dans chaque compagnie ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total.</p> <p>L'accès en tant que compagnie de réassurance offshore est limité à Labuan</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>1),2) L'intermédiation en assurance n'est autorisée que pour le courtage de réassurance. En outre, les services de courtage d'assurances sont réservés aux compagnies offshore établies à Labuan</p> <p>3) Etablissement limité au Territoire fédéral de Labuan</p>	<p>Non consolidé pour ce qui concerne les avantages fiscaux accordés pour promouvoir l'activité de réassurance en Malaisie</p> <p>3) Tous les assureurs immatriculés sont tenus de faire appel au maximum aux capacités nationales de réassurance avant d'avoir recours à des services de réassurance extérieurs</p> <p>Les mesures accordant un statut spécial à l'Office national malaisien (Berhad) de réassurance ne sont pas applicables</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services auxiliaires de l'assurance:</p> <p>a) Services de consultations (à l'exclusion des services d'agences à fournir au secteur de l'assurance);</p> <p>b) Evaluation des risques actuariels;</p>	<p>Le courtage de l'assurance directe de risques malaisiens n'est pas autorisé</p> <p>Les courtiers en assurances ne sont autorisés à vendre que les produits d'assurance directe des compagnies d'assurances offshore agréées</p> <p>Les services de garantie de l'assurance ne doivent être fournis qu'à des compagnies d'assurances offshore agréées en Malaisie</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>1) La fourniture de services actuariels est réservée aux compagnies d'assurances ou de réassurance offshore établies à Labuan</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les compagnies offshore établies à Labuan ne sont pas autorisées à fournir des services à des résidents en Malaisie</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
c) Gestion des risques; et d) Règlement des sinistres en mer SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX <u>Services hospitaliers</u> Cliniques privées (93110*)	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier 1),2) Néant 3) Examen des besoins de l'économie Uniquement sous la forme de coentreprises constituées en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés sous contrôle malaisien, ou les deux; en outre, les participations étrangères dans chaque coentreprise ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total La coentreprise doit exploiter une clinique d'au moins 100 lits 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" concernant le secteur financier 1),2) Néant 3) L'établissement de centres de consultations externes d'appoint n'est pas autorisé 4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"	

MALAISIE (suite)

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontalière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES</p> <p>Services d'hôtellerie, de stations touristiques et de restauration:</p> <p>gestion et l'exploitation d'hôtels ou de stations, y compris de points de vente dont les exploitants ne sont pas forcément propriétaires</p> <p>1. (641, 642, 643) 2. (87909)</p>	<p>1) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>2) Néant</p> <p>3) L'accès pour la fourniture des services des n° CPC 641, 642, 643 n'est autorisé que sous la forme de coentreprises constituées en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés sous contrôle malaisien, ou les deux; en outre, les participations étrangères dans chaque coentreprise ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total</p> <p>L'accès pour la fourniture des services du n° CPC 87909 n'est autorisé qu'aux fins de l'exécution par une succursale d'un contrat de services adjudgé en Malaisie</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services d'agences de voyage et d'organisateur touristiques (7471)	1) Non consolidé parce que techniquement impraticable 2) Néant 3) Uniquement sous la forme de coentreprises constituées en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés sous contrôle malaisien, ou les deux; en outre, les participations étrangères dans chaque coentreprise ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total L'établissement d'un nouveau bureau nécessite l'obtention d'une licence supplémentaire	1) Non consolidé parce que techniquement impraticable 2) Néant 3) Néant	
SERVICES RECREATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS Autres services de spectacles (96191, 96192, 96194)	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) des "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé parce que techniquement impraticable 2) Néant	4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés" 1) Non consolidé parce que techniquement impraticable 2) Néant	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services de gestion de manifestations sportives (96411, 96412)	<p>3) Les services de spectacles ne peuvent être fournis que par une personne physique</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 2 a) des "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p> <p>La participation d'artistes malaisiens peut être exigée, selon les directives du Ministère de la culture, des arts et du tourisme</p>	
Services de gestion de manifestations sportives (96411, 96412)	<p>1) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme de sociétés sous contrôle malaisien servant de commanditaires locaux</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 2 a) des "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé parce que techniquement impraticable</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>SERVICES DE TRANSPORT</p> <p>Services de transport maritime international, à l'exclusion du cabotage (7211, 7212)</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme de bureaux de représentation, de bureaux régionaux ou de coentreprises avec des particuliers malaisiens ou des sociétés constituées en Malaisie, ou les deux; en outre, les participations étrangères dans chaque coentreprise ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total</p> <p><u>Immatriculation de navires en Malaisie</u></p> <p>Pour immatriculer un navire en Malaisie, il faut remplir les conditions suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le propriétaire du navire doit être un Malaisien ou une société constituée en Malaisie; 2) Le capital doit être détenu en majorité par des Malaisiens; 3) Le conseil d'administration doit être en majorité malaisien; et 4) L'établissement principal doit être sis en Malaisie. 	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>Les services portuaires ci-après sont assurés aux fournisseurs de services de transport maritime international à des conditions raisonnables et non discriminatoires:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Pilotage 2) Remorquage et aide de remorqueurs 3) Avitaillement, approvisionnement en eau et combustible 4) Ramassage d'ordures et évacuation du ballast 5) Services de capitainerie de port 6) Aides à la navigation 7) Services opérationnels à

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 c) des "Engagements horizontaux". L'équipage peut être jusqu'à 25 pour cent étranger. Les équipages ne peuvent débarquer que pendant la durée de l'escale.</p>	<p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	<p>terre, indispensables à l'exploitation des navires, notamment communications, services d'eau et d'électricité</p> <p>8) Réparations d'urgence</p> <p>9) Ancrage, mouillage et services d'accostage</p>

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services d'agence maritime: marketing et vente de services de transports maritimes et services connexes et interventions pour le compte des compagnies pour l'organisation des escales et la prise en charge des cargaisons en cas de besoin (7454*)</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme de bureaux de représentation, de bureaux régionaux ou de coentreprises constituées en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés sous contrôle malaisien, ou les deux; en outre, la participation Bumiputera à la coentreprise doit être d'au moins 30 pour cent</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	
<p>Services de sauvetage et de renflouage de navires, sauf en eaux intérieures (74540)</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme de bureaux de représentation, de bureaux régionaux ou de coentreprises constituées en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés sous contrôle malaisien, ou les deux; en outre, la participation Bumiputera à la coentreprise doit être d'au moins 30 pour cent</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous 1 a) et b) et 2 a) et c) des "Engagements horizontaux"</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	

MALAISIE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>AUTRES SERVICES</p> <p>Services de formation: formation de personnels techniques, de cadres et de personnel de la production aux nouvelles technologies suivantes:</p> <p>1) techniques de fabrication automatisées; 2) technologie de pointe des matériaux; 3) biotechnologie; 4) électronique; 5) techniques de l'information; et 6) avionique/technologie aéronautique (97090)</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Uniquement sous la forme de coentreprises constituées en Malaisie avec des particuliers malaisiens ou des sociétés sous contrôle malaisien, ou les deux; en outre, les participations étrangères à la coentreprise ne doivent pas dépasser 30 pour cent au total</p> <p>L'établissement de succursales locales nécessite l'obtention de licences supplémentaires</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1),2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour ce qui concerne les personnes physiques définies dans la colonne "accès aux marchés"</p>	